



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La cheffe du service de la législation
et de la qualité du droit

Paris, le 12 octobre 2022

Monsieur le Président,

Par lettre du 12 septembre 2022, vous avez saisi la Première ministre, au nom de l'Association REACTION 19, d'un recours gracieux tendant à obtenir le retrait du décret n° 2022-1097 du 30 juillet 2022 relatif aux mesures de veille et de sécurité sanitaire maintenues en matière de lutte contre la covid-19 en tant qu'il applique l'article 12 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et demandant de prendre les mesures visant à mettre fin aux suspensions prononcées à l'encontre des personnes concernées par l'obligation vaccinale.

J'ai l'honneur de vous indiquer que cette demande a été transmise au ministre de la santé et de la prévention afin qu'il y réponde directement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Emmanuelle RACINET

Monsieur le Président Carlo Alberto BRUSA
Association REACTION 19
68, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris